

Prise de garantie mobilière

Par nantuan, le **23/09/2004** à **12:00**

Bonjour, quelqu'un pourrait-il me renseigner ?

Mon ami a contracté une dette il y a quelques mois, sans emploi, il ne peut rembourser que petit à petit à l'huissier. Or celui ci vient de lui envoyer un courrier lui signifiant qu'il allait passer chez lui pour une "garantie" mobilière. Ayant cherché ce terme sur internet je ne l'ai trouvé nulle part.

Quelqu'un pourrait-il m'expliquer ce que signifie cette action ?

Merci par avance

Bao-Ti